

La Commission européenne a adopté, le 21 mars 2014, de nouvelles règles de concurrence pour les accords de transfert de technologies, l'objectif étant de permettre aux entreprises d'octroyer des licences d'utilisation de logiciels, de savoir-faire ou de brevets afin de produire de nouveaux biens et services.

Dans ce contexte, un bilan jurisprudentiel des relations qu'entretiennent le droit de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle s'impose.

Les autorités de la concurrence, au niveau tant communautaire que national, ont en effet construit et développé une méthode d'analyse de nature à permettre la distinction entre les cas d'exercice légitime d'un droit de propriété intellectuelle et les cas d'abus. Il s'agit de ne pas décourager l'innovation, tant en surprotégeant les monopoles mis en place par les titulaires de droits de propriété intellectuelle, qu'en permettant au contraire à des concurrents de bénéficier sans limite des investissements engagés par d'autres.

Le colloque du 2 octobre 2014, organisé par l'IRPI en partenariat avec l'Association française d'étude de la concurrence (AFEC), sera l'occasion pour les participants de faire le point sur l'actualité du droit de la propriété intellectuelle au regard du droit de la concurrence, en recentrant notamment sur les problématiques liées aux transferts de technologie, à internet, aux médicaments et aux processus de normalisation. Pour chacun de ces thèmes les regards croisés d'un expert en propriété intellectuelle et d'un spécialiste du droit de la concurrence permettront de bénéficier de tous les éclairages juridiques.

PROGRAMME

13h30 : Enregistrement des participants

13h45 : Accueil

- *Jean-Christophe Galloux, Coprésident de l'IRPI*
- *Jean-Louis Fourgoux, Président de l'AFEC*

14h00 : Un nouveau régime de concurrence pour les accords de transfert de technologie

- *Anna Vernet, Policy Analyst, Commission européenne*
- *Jean-Christophe Galloux, Coprésident de l'IRPI, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris 2)*

14h40 : Internet confronté aux lois de la concurrence

- *Blandine Poidevin, Avocate, Cabinet Jurisexpert*
- *Muriel Chagny, Professeur, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

15h20 : Débats

15h45 : Pause-café

16h15 : Les pratiques des laboratoires pharmaceutiques contrôlées par le droit de la concurrence

- *Emmanuel Combe, Vice-Président, Autorité de la concurrence*
- *Francis Ahner, Conseil en propriété industrielle, Cabinet Regimbeau*

16h55 : Les processus de normalisation, théâtre de pratiques anticoncurrentielles

- *Pauline Debré, Avocate, Cabinet Linklaters*
- *Nicolas Petit, Codirecteur, Liege Competition and Innovation Institute (LCII)*

17h35 : Débats

18h00 : Cocktail